

**SERVICE DE LA FORMATION
POSTOBLIGATOIRE**2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémontt +41 32 420 71 60
sfp@jura.ch

Service de la formation postobligatoire – 2, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont

Delémont, le 19 mai 2020

Directives relatives à l'admission des élèves dans les écoles moyennes du canton du Jura

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

A la suite des différentes mesures liées au COVID-19 et à l'arrêt de l'enseignement présentiel dans les écoles moyennes depuis mi-mars, nous avons décidé d'adapter les directives relatives à l'admission des élèves dans les écoles moyennes (voir document annexé) à la rentrée d'août 2020. Les principes retenus sont mentionnés ci-dessous.

- L'admission des élèves est déterminée sur la base des résultats du premier semestre de la onzième année de la scolarité obligatoire (11H).
- La décision d'admission est communiquée aux candidat-e-s inscrit-e-s au plus tard jusqu'au 1^{er} juillet 2020.
- **Les candidat-e-s inscrit-e-s qui remplissent les normes d'admission au premier semestre de la 11H sont admis-es en qualité d'élèves réguliers** et sont soumis au règlement de promotion de l'établissement.
- **Les candidat-e-s inscrit-e-s qui ne remplissent pas les normes d'admission au premier semestre de la 11H, sont admis-es provisoirement. Ils/elles acquièrent le statut d'élève régulier s'ils/elles remplissent les conditions de promotion au terme du premier semestre d'études;** dans le cas contraire ils/elles sont exclu-e-s. Dans des cas particuliers, le directeur peut, sur proposition du conseil de classe, prolonger l'admission provisoire d'un semestre; d'autres mesures de prolongation sont aussi prévues pour les élèves provenant d'autres régions linguistiques.
- **De manière générale, le total requis des trois notes prises en compte dans les conditions d'admission a été abaissé de 0.5 point.**

Nous vous remercions de prendre note de ces adaptations rendues nécessaires par les circonstances particulières que nous vivons. Nous tenons à remercier tous les acteurs de la formation, élèves, parents, enseignant-e-s, directions d'établissement pour leur compréhension et leur engagement. Les établissements de formation restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, nos salutations les meilleures.

Martial Courtet
Ministre de la Formation, de la Culture et des SportsJean-Pascal Luthi
Chef du Service de la formation postobligatoire